

Rapport de la commission des finances préavis No. 14 relatif au budget 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis No. 14 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (CoFin) composée de :

- M. Jean-Claude Bays
- M. Laurent Dorand
- M. François Martignier
- M. Daniel Richard
- M. Pascal Colombo
- M. Eric George
- M. Laurent Bardet

s'est réunie le 15 octobre 2024 à Coinsins.

M. Pascal Colombo était excusé.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Cédric Marzer*, président du comité de direction (CoDir) ainsi que ces collègues *M. Luc Mouton* et *M. Claude Molteni*, *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 2 octobre.

Délibération

La commission n'a pas de remarques ou informations complémentaires à apporter aux explications détaillées du Codir dans le préavis. La commission rappelle que les postes du budget sont commentés en détail dans le préavis.

Nous reformulons nos commentaires quant à l'obligation d'investir pour que la station actuelle soit maintenue en parfait état de fonctionnement. Ainsi nous pourrons bénéficier de sa pleine capacité de traitement pour les 40'000 EH prévus.

Nous nous permettons de reprendre un point soulevé les années dernières durant la rédaction de ce même préavis, ainsi que les discussions durant les assemblées et qui reste d'actualité. L'augmentation continue de la charge de notre STEP, pourrait être ralentie par la mise en place de réseau séparatif encore manquant dans les différentes communes et permettrait de soulager la charge de celle-ci avant qu'elle n'atteigne la saturation.

Le budget 2025 de l'APEC se trouve finalement très semblable à celui de 2023 et 2024 est ne demande pas plus de commentaire.

De manière générale, les montants inscrits au budget sont dans la continuité de l'année précédente, paraissent pertinents, conservateurs et suffisants pour prendre en considération les besoins potentielles liées à la bonne marche de l'activité.

Le budget global de la gestion de la STEP de CHF 4'891'502.00.- augmentera de CHF 97'354.- par rapport au budget 2024 et de CHF 83'057.84, par rapport aux comptes 2023, la CoFin voit dans ces chiffres le retour à la normale avec une augmentation négligeable, due principalement à l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Le CoDir ainsi que la CoFin rendent attentif les membres du conseil que les couts par EH vont augmenter alors que nous nous approchons de plus en plus des dates importantes quant au développement, à la réalisation et à la mise en fonction de la nouvelle STEP.

Pour rappel, la différence des montants entre le budget global et la participation des communes avec la taxe pour micropolluant représente l'excédent des charges ou des recettes de l'exercice.

La CoFin apprécierait que les comptes et budgets futures, fassent une répartition plus claire des budgets alloués à la STEP actuelle et les travaux et démarche pour la nouvelle STEP. Nous aimerions voir 2 rubriques couvrant les 2 sujets séparément, ceci dans un souci de totale transparence entre le CoDir et les membres du CI.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

Vu le préavis no 14 relatif au projet de budget de l'exercice 2025;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'accepter le projet de budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le comité de direction.

Page **2** of **3**

Pour la Commission des finances (CoFin):

M. Jean-Claude Bays

M. Laurent Dorand

M. Daniel Richard

M. Eric George

M. François Martignier

M. Pascal Colombo

M. Laurent Bardet

Gland, le 15.10.2024

Page 3 of 3